

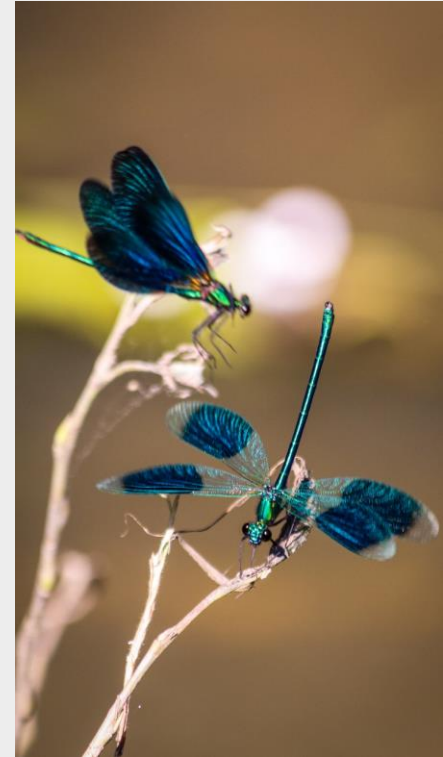
# **CADRE DE L'ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ**

## **SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ**

31/01/2023

# Les compétences régionales en matière de biodiversité

- Une Région compétente pour l'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité (chef de file)
- Plusieurs documents et stratégies cadres :
  - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
  - Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)
  - Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC)
  - Stratégie Eau, milieux aquatiques et humides
  - Plan vert
- Des Organismes Associés (OA) :
  - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) = rôle d'expertise et d'accompagnement des acteurs
  - Agence des Espaces Verts (AEV) / Île-de-France Nature = rôle opérationnel de préservation et gestion de sites naturels et de reconquête de la nature en ville



©Calopteryx splendens\_ARB IDF

# STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020-2030

Un cadre commun pour l'action

- **4 orientations stratégiques** pour orienter l'action commune
- **15 objectifs prioritaires** à décliner sur les territoires
- **71 engagements d'actions** pour la Région et ses partenaires (ARB, Institut Paris Region, OFB, DRIEAT, AESN)

A /	Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature
B /	Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation
C /	Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires
D /	Protéger la nature, notre capital commun

# ❖ Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

**Objectif** : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions grâce à des projets de

- Renaturation des berges et milieux aquatiques
- Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation
- Zéro phyto : mesures alternatives à l'usage de produits phytosanitaires
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)



© Yvette\_ARB IDF

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

## Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale-
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets de zérophyto ou d'usage de la ressource pluviale	40 000€

## Déploiement

- Dépôt continu sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- [Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr](mailto:Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr)
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter.

# ❖ Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

**Objectif** : réduire la carence en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets

- de création de nouveaux espaces verts ouverts au public ou d'amélioration de la qualité des espaces verts existants (requalification et amélioration de l'accessibilité)
- de réduction de l'effet d'îlot de chaleur et favorisant la biodiversité
- de désimperméabilisation des espaces publics en encourageant le recours à la pleine terre et la suppression des revêtements artificiels

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



©Forêt de Rosny-sur-Seine\_ARB IDF

## **Modalités de soutien financier (investissement) :**

Taux d'intervention	50 % pour les communes très carencées	40 % pour les autres territoires
Plafond de subvention	500 000 € pour les projets de création 250 000 € pour les projets d'amélioration	

## **Déploiement**

- Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par l'Agence des espaces verts (AEV) / Ile-de-France Nature

# ❖ Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »

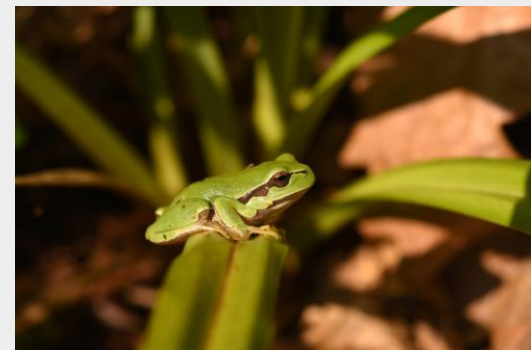
**Objectif** : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, et en particulier les projets visant

- La restauration des continuités écologiques terrestres
- La préservation des pollinisateurs sauvages
- Le déploiement de la trame noire et la préservation de la faune nocturne
- L'amélioration de la connaissance sur les liens entre biodiversité et santé

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

## **Modalités de soutien financier :**

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets permettant de restaurer des continuités écologiques du SRCE	20 000€



©Rainette\_verte\_ARB IDF

## **Déploiement**

- Dépôt continu sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)

# ❖ AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

## Objectifs :

- Identification des sites à enjeux pour la trame verte et mobilisation des acteurs du territoire
- Accompagnement technique pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres
- Accompagnement financier pour mise en œuvre des travaux

**Accompagnement technique par le consortium de partenaires :** Région Île-de-France, Institut Paris Région (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV/IDF-Nature

**Bénéficiaires :** Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

## Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	500 000€



© Coteaux de la Seine, ARB IDF

## Déploiement

- Dépôt continu sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)

# ❖ Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien »

**Objectif** : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- ➔ **Création d'îlots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, parkings, etc.)
- ➔ **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, **TPE et PME**

## Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	

## Déploiement

- Dépôt continu sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)



# ❖ Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »

**Objectifs:** Identifier/valoriser le petit patrimoine naturel francilien et préserver/renforcer la biodiversité "ordinaire" en proposant une labellisation régionale aux espaces suivants :

- Végétalisés en pleine terre, sur dalle ou toiture (épaisseur min. de substrat de 15 cm)
- De surface comprise entre 50 et 20 000 m<sup>2</sup>
- Non bénéficiaires d'une protection réglementaire en lien avec la biodiversité

**Bénéficiaires** : Tout propriétaire foncier public ou privé, ou locataire, sous réserve de la cosignature des engagements par le propriétaire.

## **Modalités de soutien (non financier) :**

- Signature d'une charte de bonnes pratiques
- **Labellisation de l'espace et remise d'un « kit biodiversité »**
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation de leurs projets

## **Déploiement**

- 1 session par an
- Dépôt sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- Cérémonie des lauréats avec remise des kits en fin d'année
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)



# ❖ Plan régional pour reconquérir les friches franciliennes

## Objectifs:

- Lutter contre l'étalement urbain,
- Préserver des espaces à haut potentiel écologique,
- Redonner de la valeur d'usage à des espaces délaissés.

La force du dispositif, sous forme d'appel à projet, réside dans la mobilisation d'un système d'acteurs disposant d'expertises pointues et complémentaires en matière de requalification de friches lors de l'instruction et de la sélection des dossiers :

Banque des territoires, Safer, EPFIF, Institut Paris Région, AEV, ADEME.

Exemples de projets pouvant être soutenus : **Urbanisation** d'une friche en milieu urbain constitué, **Restructuration** d'une zone d'activités économiques obsolète, **Renaturation** d'espaces artificialisés laissés à l'abandon, **Remise en culture** d'une friche agricole...

- **Bénéficiaires** : communes, EPCI, EPT, départements et aménageurs agissant pour le compte des collectivités par le biais d'une contractualisation ou dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National
- **Sites sans projet** : Un accompagnement « ingénierie » par les services de la Région et ses partenaires associés. En mobilisant leurs expertises complémentaires, ils pourront ainsi préciser le diagnostic de la situation de friche, dresser une première liste d'outils et de pistes d'actions à mener, lever les freins relevés et impulser une démarche de projet.
- **Sites avec projets** : Les dépenses d'investissement sont éligibles avec un taux d'intervention maximum de 60% et un plafond de :
  - ❖ 500 000 € pour l'acquisition foncière (projet de renaturation uniquement)
  - ❖ 200 000 € pour l'aide aux études
  - ❖ 2 000 000 € pour l'aide aux travaux



**Deux sessions par an - Prochain AAP : Session 8**

▪ **Clôture : avril 2023**

Nous contacter : [planfriches@iledefrance.fr](mailto:planfriches@iledefrance.fr)

# Vos contacts

Dispositifs *AAP Biodiversité*, *100 îlots de fraîcheur*, *AMI continuités écologiques* et *Petits patrimoines naturels*  
[biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)

Dispositif eau et milieux aquatique  
[eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr](mailto:eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr)

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

